



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1244

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Vaulx en Velin**

objet : **Projet de réalisation d'une chaufferie biomasse - Avenant à la convention de participation financière de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Belaziz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 30 mai 2016**Délibération n° 2016-1244**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Projet de réalisation d'une chaufferie biomasse - Avenant à la convention de participation financière de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 transfère à la Métropole de Lyon la compétence "création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains" et, de ce fait, la maîtrise d'ouvrage de l'opération chaufferie biomasse à Vaulx en Velin.

Depuis le 1er janvier 2015, la Métropole de Lyon compétente en matière de chauffage urbain, s'est substituée de plein droit à la Commune de Vaulx en Velin pour l'ensemble des contrats associés à cette compétence. L'article L 3651-1 du code général des collectivités territoriales prévoit, en effet, que la Métropole se substitue de plein droit dans les contrats conclus pour l'exercice des compétences transférées.

Aussi, tous les contrats, conventions, marchés et engagements de la Commune de Vaulx en Velin rattachés à la compétence sont automatiquement et intégralement repris par la Métropole. À ce titre, la Métropole assure les dépenses relatives aux contrats de réalisation de la chaufferie biomasse construite sous maîtrise d'ouvrage communale et devient bénéficiaire des conventions de financement de ce projet, notamment avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

La Métropole a repris l'intégralité de l'actif et du passif du budget annexe du chauffage urbain de la Commune de Vaulx en Velin par délibération du Conseil du 2 novembre 2015.

Le coût total du projet de la chaufferie biomasse est estimé à 17 203 695 €.

La recette totale de la part de l'ADEME est estimée à 1 874 678 €.

L'ADEME a déjà versé à la Commune de Vaulx en Velin 50 % de la subvention, soit 937 339 €. Le reste à percevoir par la Métropole est de 937 339 €. Il est donc nécessaire que la Métropole signe un avenant tripartite à la convention initiale avec l'ADEME et la Commune de Vaulx en Velin, afin d'acter le changement de bénéficiaire. L'avenant permettra également de prolonger la durée de la convention de 8 mois supplémentaires.

Il est à souligner que, sur le plan technique, cette opération permet de remplacer l'usage du charbon par une énergie renouvelable, la biomasse, à hauteur de 65 % dans le mix énergétique du réseau de chaleur qui dessert 10 000 équivalents-logements ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) une subvention d'équipement d'un montant de 937 339 € restant à percevoir dans le cadre de la réalisation de la chaufferie bois de Vaulx en Velin.

2° - Approuve l'avenant n° 2 à la convention de financement du 23 septembre 2011 à passer entre la Métropole de Lyon, l'ADEME et la Ville de Vaulx en Velin.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

4° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P31 - Energie, pour un montant de 937 339 € en recettes à la charge du budget annexe du réseau de chaleur, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 562 403 € en 2016,
- 374 936 € en 2017,

sur l'opération n° 3P31O4316.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 200 000 € en dépenses et 937 339 € en recettes.

5° - La recette d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe du réseau de chaleur - exercices 2016 et 2017 - compte 1311 - fonction 751.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.